

Reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle

L'IUT effectuera les aménagements des études nécessaires dans les cas où un(e) étudiant(e) exerce une des activités suivantes : responsabilités au sein du bureau d'une association, activité militaire dans la réserve opérationnelle, mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire, activité professionnelle et membres élus dans les conseils des établissements et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Pour la prise en compte des compétences acquises lors des activités, il sera demandé un dossier (maximum 10p. de synthèse des activités présentant les compétences) et une présentation orale permettant **d'accorder une bonification allant jusqu'à 0.5 point sur la moyenne générale pour les BUT ou 0.5 point sur chacune des Unités d'Enseignement du BUT** (sur le modèle du sport ou des activités artistiques).

Revision #3

Created 25 June 2025 08:08:33 by Charlize

Updated 4 September 2025 15:22:19 by Charlize